

Commentaires postés sur le blog de l'Eco-quartier de Louvres et Puisieux-en-France

## Articles relatifs aux procédures d'aménagement

---

### L'étude d'impact mise à disposition du public

Article publié le 15 novembre 2010

**André Delangle**

10 janvier, 2011 à 22:06

Bonsoir,

Depuis la clôture le 5/12/10 de présentation de l'étude d'impact : Quels résultats ? Que sera la suite et dans quel délai ? Où en est-on pour le projet phase 1 Quartier de la Gare: Le silo et Gam Vert préparent leur départ, 3 Pavillons sont vidés et fermés av Ch de Gaulle que va-t-il advenir de ces espaces libérés? Et le déplacement de la ligne à Très Haute Tension ? Va-t-on attendre que les prix augmentent ? Salutations cordiales et meilleurs voeux à chacun des membres de l'équipe et aux lecteurs éventuels de ce message A Delangle

**Puisseuxmail**

15 janvier, 2011 à 18:59

Comme M A DELANGLE le signale justement c' est le calme plat sur le projet ce qui confirme nos doutes sur sa réalisation suivant le planning annoncé . Sur Puisieux le maire affirme lors du dernier CM que cela ne seras pas 800 habitants qui viendrons aménager le nouveau quartier du Bois du Coudray mais 1200 ce qui est en parfaite contradiction avec les données de la future ZAC . A quoi cela sert de produire des shows ( Réunions publiques) et des actions louables de concertation si des élus font de telles annonces ? Et de plus on nous annonce une nouvelle mairie et un centre de loisirs . D'autres infos sur PuisieuxMail <http://puisseuxmail.free.fr>

**Ville Ouverte**

21 janvier, 2011 à 18:40

Bonjour,

Vous trouverez en page d'accueil quelques nouvelles de l'Eco-quartier.

Cordialement

## **Puiseuxmail**

22 janvier, 2011 à 18:23

Bonjour Pour les quelques personnes toujours intéressés ( il n'y en que qq unités ) par le projet ci – joint un excellent article du Moniteur sur la labellisation des projets d' eco quartier . <http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/article/actualite/780243-les-ecoquartiers-labellises-en-2012> A consulter pour la grille d' évaluation le projet de Louvres -Puiseux fait – il partie de la cuvée précédente ? nous recherchons d'autres infos sur PuiseuxMail <http://puiseuxmail.free.fr>

## **Ville Ouverte**

8 fevrier, 2011 à 14:44

Bonjour,

Lancé en octobre 2008 par le MEEDADT, dans le cadre du Plan ville durable, l'appel à projets EcoQuartier vise à identifier les bonnes pratiques d'aménagement durable en France. L'objectif in fine est de créer, à partir de l'analyse des projets lauréats, un référentiel national. L'Etat, fort de son expérience en 2008, a décidé de lancer un second appel à projets en 2011.

Lorsque l'EPA Plaine de France avait répondu à la première session en 2008, le projet d'Eco-quartier à Louvres et Puiseux-en-France n'en était encore qu'à une phase de diagnostic. Il n'a pas été retenu pour cette raison.

Depuis 2009, de nombreuses études sont venues corroborer et affiner ce diagnostic. Ces études ont également permis d'aboutir à un schéma directeur de programmation, support du projet urbain. L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté un premier schéma directeur d'aménagement en juillet 2009, lequel a été retravaillé par la suite, pour aboutir à un nouveau schéma directeur en mars 2010.

Le projet connaît une existence juridique depuis le 5 janvier 2011 (date de l'arrêté préfectoral du dossier de création de la ZAC de l'Eco-quartier).

Compte-tenu de ces avancées notables, le projet de Louvres-Puiseux fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle candidature à la session de l'appel à projets lancée en janvier 2011.

Cordialement,

---

## Quel(s) périmètre(s) prendre en compte ?

Article publié le 2 mars 2010

### Cohn Jacques

2 mars, 2010 à 00:18

Bonjour

Hier le 01/03/2010, j'ai pensé aux habitants de Louvres, spécialement a ceux qui habitent le long de la ligne haute tension, 1999 tempête exceptionnelle, 2010 rebelote, 59 morts en France a ce jour, des kilomètres de ligne haute tension a terre. Pourvu que la prochaine ai la bonne idée d'attendre 2014 et ne soit pas plus importante !!! Mais regardez sur le plan du périmètre d'étude ci dessus, l'implantation d'habitation du bois du Coudray va se faire non seulement autour de la ligne moyenne tension, mais aussi autour du pipe line desservant Roissy en carburant et du gazoduc. On recommence les mêmes erreurs, on ne pourra pas dire on ne savait pas. Que pensez vous faire messieurs les promoteurs ? Cordialement

### Ville Ouverte

2 mars, 2010 à 10:38

Bonjour,

Pour les questions de périmètre, je vous renvoie à l'article ci-dessus, « quel(s) périmètre(s) prendre en compte ? » qui vient d'être publié. Le périmètre d'étude ne correspond pas aux terrains qui vont être urbanisés, mais au secteur qui a fait l'objet d'études préalables au projet.

Ainsi, par application du principe de précaution, il n'y aura pas de constructions sous la ligne Très Haute Tension du Bois du Coudray, pas plus qu'au-dessus du Trapil de Roissy.

Cordialement.

### André Delangle

12 avril, 2010 à 21:26

Concernant le secteur du bois des Marlots non inscrit dans la 1ère ZAC: Comment concilier cette partie de l'écoquartier avec la présence au Nord de cette zone, de l'entreprise Cosson qui amènera bruits et pollutions. Cela est vrai aussi pour les Frais lieux qui n'en seront séparés que par la ligne SNCF. Quid de la proximité entre Cosson et la nouvelle implantation de silos (horizontaux) pour des céréales de qualité ?

## Ville Ouverte

15 avril, 2010 à 16:43

Bonjour,

Il est difficile à l'heure actuelle d'apporter des précisions sur la mise en œuvre du projet dans le secteur du Bois des Marlots : la réduction du périmètre des Frais-Lieux est récente, et les équipes travaillent depuis peu sur le nouveau périmètre. Des éléments de projet seront présentés ultérieurement. Comme vous le soulignez, gérer l'apparente contradiction des éléments projetés dans cette partie de la Ville sera un des enjeux du projet. Nous vous apporterons des éléments d'information dès que les études auront avancées afin d'engager le débat.

Cordialement,

## Wagnez Michel

4 mai, 2010 à 18:49

Dans le diaporama présenté lors de la réunion du 14 avril 2010 il est mentionné qu'une réflexion est engagée sur une modification du périmètre de l'opération sur LOUVRES. Cela consisterait à déplacer une partie du quartier des « frais lieux » vers le périmètre délimité par la nouvelle pénétrante nord, la D317, le quartier du Roncé et la voie de chemin de fer. Cette modification remettrait en cause l'unicité du projet, nécessiterait de créer de nouvelles liaisons en particulier pour les véhicules automobiles vers les quartiers anciens, dont les voiries ne sont pas en général adaptées à un fort trafic, et placerait cette extension entre les 2 sources de nuisances sonores que constituent la voie ferrée et la RD317 et en contact avec la zone d'activité du Roncé Si l'objectif est de garder une agglomération compacte n'est-il pas encore temps d'envisager le déplacement de la zone d'activité de la « Butte aux bergers » vers cet emplacement ? On répondrait ainsi aux exigences de la « ville des courts chemins », on éviterait le morcellement du territoire agricole et on garderait aux quartiers sud de la ville un environnement plus serein.

## Ville Ouverte

18 mai, 2010 à 09:23

Bonjour,

Comme l'explique l'article ci-dessus, une partie du projet initialement prévue au nord des Frais-Lieux va être déplacé dans le secteur du Bois des Marlots. Après étude, il s'est avéré que le nord des Frais-Lieux est assez éloigné du pôle-gare. Dans la mesure où le projet d'Eco-quartier promeut une « ville des courts chemins » dans laquelle les déplacements en vélos ou à pieds sont encouragés, il est apparu plus pertinent de choisir un emplacement moins éloigné du pôle gare, le Bois des Marlots. Comme expliqué dans le commentaire ci-dessus, il est à l'heure actuelle difficile de débattre des aménagements qui auront lieu sur ce secteur, ce changement étant récent. Des éléments d'information seront délivrés dès que les études auront avancées afin d'engager le débat.

Par ailleurs, l'emplacement de la zone d'activités de la Butte aux Bergers a été choisi à la sortie sud-ouest de Louvres afin de circonscrire les activités non compatibles avec un environnement résidentiel à l'extérieur de la ville et bénéficier de la proximité de la Francilienne.

Cordialement,